Les Serments de Strasbourg et la Séquence de Sainte Eulalie

Autor(en): **Hilty, Gerold**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Vox Romanica**

Band (Jahr): **37 (1978)**

PDF erstellt am: **28.03.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-29405

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Les Serments de Strasbourg et la Séquence de Sainte Eulalie

Depuis une douzaine d'années je m'occupe des deux monuments les plus anciens de la langue française[1]. Je n'avais pas l'intention d'y revenir, mais plusieurs publications récentes me font reprendre ici quelques problèmes qui ont trait aux Serments de Strasbourg et à la Séquence de Sainte Eulalie.

1. Les Serments de Strasbourg

Sous le titre *Nouvelles remarques au sujet de la langue des Serments de Strasbourg*, A. Castellani a publié dans les *Mélanges Rychner*[2] un article polémique où il m'adresse de sévères critiques. Ce n'est qu'après une certaine hésitation que je me suis décidé à répondre à mon collègue italien, qui par son ton aigre et agressif rend difficile une discussion *sine ira et studio*. De plus, les «nouvelles remarques» de M. Castellani ne contiennent que très peu d'éléments nouveaux[3], ce qui pour la suite de la discussion implique le danger d'une polémique infructueuse. Mais les quelques éléments nouveaux justifient et exigent malgré tout la continuation de la discussion, continuation qui me permettra aussi de me prononcer sur l'ensemble des faits phonétiques, ce que je n'ai encore jamais fait. Il va sans dire que je ne me limiterai pas à discuter les vues de M. Castellani; je tiendrai compte également des publications récentes d'autres chercheurs.

1.1 Problèmes lexicaux

Dans ma contribution aux *Mélanges Imbs* je crois avoir montré que, pour ce qui est de la lexicologie (ainsi que de la syntaxe), les Serments de Strasbourg sont le premier

[1] Voici les études que je leur ai consacrées avec – entre parenthèses – les abréviations dont je me sers dans cette étude: *Die Romanisierungen in den Strassburger Eiden*, *VRom. 25* (1966), 227–235 (= *Romanisierungen*); *La Séquence de Sainte Eulalie et les origines de la langue littéraire française*, *VRom. 27* (1968), 4–18 (= *Sainte Eulalie I*); *Les Serments de Strasbourg*, *TraLiLi. 11/1 (Mélanges Imbs)*, 511–524 (= *Serments*); *Les origines de la langue littéraire française*, *VRom. 32* (1973), 254–271 (= *Origines*); *Sainte Eulalie et le feu*, *TraLiLi. 16/1* (1978) *(Mélanges Rychner)*, 217–228 (= *Sainte Eulalie II*).

[2] *TraLiLi. 16/1* (1978), 61–73.

[3] Plus de la moitié de son article de 12 pages et demie est consacrée à la reprise d'informations anciennes: sur deux pages et demie, M. CASTELLANI résume ses contributions antérieures; quatre pages environ reproduisent textuellement des passages de mes études et – dans une plus large mesure encore – de ses propres travaux.

échelon dans la tradition des textes français, c'est-à-dire que tous les types lexicaux employés dans les Serments de Strasbourg se retrouvent dans d'autres textes d'ancien français, où, de plus, ils présentent la même signification. Personne, que je sache, n'a mis en doute ce résultat général. Toutefois, quelques-unes des identifications restent controversées.

1.1.1. ab

A laquelle des deux prépositions de l'ancien français faut-il rattacher la forme *ab* des Serments de Strasbourg, à *od* ou à *a*? Avec beaucoup d'autres chercheurs[4] je préfère la deuxième explication, voyant dans *ab*, comme G. Löfgren[5], la fausse latinisation d'une forme *a* de la langue parlée du IX^e^ siècle, forme dans laquelle s'étaient phonétiquement confondues les deux prépositions latines AD et AB. L'argument le plus important en faveur de cette interprétation me paraît être le fait que le passage «ab Ludher nul plaid ... prindrai» correspond exactement, du point de vue sémantique, à la tournure bien attestée en ancien français «prendre plait a qqn»[6]. Cette correspondance ne se retrouverait-elle pas aussi dans la forme de la préposition?

M. Castellani est d'un autre avis: «Or, l'interprétation de M. Löfgren est dépourvue de toute vraisemblance. L'auteur des Serments connaissait certainement le latin. S'il avait voulu latiniser *a*, il aurait employé *ad*, et non *ab* qui signifie le contraire. La forme *ab*, si l'on veut à tout prix y voir 'à', ne peut être regardée que comme une leçon fautive, due à un copiste qui aurait songé, à un moment incongru, à l'alternance *a/ab* en latin» (p. 69).

A ces lignes je me permettrai d'opposer les faits suivants:
Dès le IV^e^ siècle, et surtout à partir du VI^e^ s., on constate que dans certains textes latins, AB et AD sont confondus[7]. Cette confusion n'est sans doute pas seulement due à de pauvres copistes qui, à des moments incongrus, auraient songé à l'alternance *a/ab* en latin. Elle prouve plutôt ce que le *FEW* exprime ainsi: «AB ist etwa im 6. jh. lautlich mit AD zusammengefallen. Es ist daher schwierig, mit bestimmtheit zu sagen, wo fr. *à* AB repräsentiert. In sätzen wie afr. *as deables me faz porter en pareïs* liegt sicher eine erbschaft von AB vor, ebenso in *laisser*, *faire faire qch à qn*, wenn auch

[4] Cf. D'ARCO SILVIO AVALLE, *Alle origini della letteratura francese (I Giuramenti di Strasburgo e la Sequenza di Santa Eulalia)*, Torino 1966, p. 96, N 1–3.

[5] G. LÖFGREN, *Etude sur les prépositions françaises «od», «atout», «avec» depuis les origines jusqu'au XVI^e^ siècle*, Uppsala 1944, p. 35–38.

[6] Cf. T-L, *AW*, VII, 1749; LÖFGREN, *op. cit.*, p. 37; à côté de «prendre plait a qqn» on trouve aussi la tournure «faire plait a qqn», cf. T-L, *AW* VII, 1071.

[7] Cf. HOFMANN-SZANTYR, *Lateinische Syntax und Stilistik*, München 1965, p. 220–221; J. SVENNUNG, *Untersuchungen zu Palladius und zur lateinischen Fach- und Volkssprache*, Uppsala 1935, p. 346–348 («Vermischung von *ad* und *a(b)*»); d'après M. BONNET, Grégoire de Tours écrit «*quaero, peto, obtineo ad aliquem* au lieu de ... *ab aliquo* ... tournure vraiment paradoxale» (p. 583) (*Le latin de Grégoire de Tours*, Paris 1890, p. 583).

im späteren latein *ad* sich auch in ähnlichen konstruktionen einfindet»[8]. Je crois que cet état de choses suffit largement à prouver la légitimité de l'interpretation de G. Löfgren.

M. Castellani, ne tenant pas compte de la situation en latin médiéval et coupant les liens étroits qui existent entre les Serments de Strasbourg et la tournure citée de l'ancien français, préfère voir dans *ab* le résultat de APUD. Personne ne l'en empêchera et il peut même alléguer – comme il l'a fait et refait – des arguments en faveur de sa décision. Je ne veux plus confronter ces arguments avec ceux que je viens d'invoquer et qui me paraissent plus décisifs. Je n'ajouterai qu'une seule chose. Si M. Castellani dit que *ab* était le résultat primitif de APUD «dans la zone qui nous intéresse» (p. 71), il faut préciser ce qu'on entend par cette zone. Il ne peut s'agir du Poitou entier, mais seulement de la partie méridionale, située au sud de la frontière linguistique découverte par J. Pignon et acceptée par A. Castellani, frontière qui passe «au nord de Chauvigny, Poitiers, Saint-Maixent, Niort, La Rochelle» (p. 62). Bien qu'aucun texte en ancien poitevin n'atteste l'existence de *ab* (<APUD) d'une manière directe, je ne mets nullement en doute l'existence de cette forme au sud de la ligne indiquée. Cela ne m'oblige pas à voir dans le *ab* des Serments de Strasbourg un reflet de APUD.

1.1.2. poblo

D'après M. Castellani la forme *poblo* est un indice en faveur de la localisation poitevine des Serments de Strasbourg. Je crois, au contraire, qu'à l'origine le type *poble/pueble* avec évolution régulière du groupe P'L était général dans le domaine français et que son remplacement par le type *pople/pueple* (qui doit son deuxième *p* à une assimilation du *b* au *p* initial ou à l'influence du mot latin ou encore à l'action conjuguée des deux facteurs) est secondaire et postérieur aux Serments de Strasbourg. Je vais exposer mes arguments et discuter en même temps les contre-arguments de M. Castellani.

Un fait est certain et admis aussi par le philologue italien: Le domaine picardo-wallon connaît le type *poble/pueble*, qui, par une évolution propre à ce domaine, est devenu, en partie, *pule/peule*. Si je dis «en partie», c'est pour la raison suivante: On sait que le groupe latin (A)B'L dans le domaine picardo-wallon a abouti à trois résultats différents: I. *-avle*> *-ave* (*-av*, *-af*). II. *-aule*> *-ôle* (*-ol*, *oel*). III. *-able*> *-abe* (*-ab*, *-ap*)[9]. Puisqu'il repose sur une fricativation ancienne d'un -B- latin intervocalique

[8] *FEW 24*, p. 1.

[9] Cf. par ex. O. JÄNICKE, *VRom. 30* (1971), 70, et les ouvrages que cet auteur cite dans la note 12 de son article. C'est à dessein que je ne suis pas l'ordre dans lequel M. Jänicke énumère les trois résultats en question (*I.-aule. II.-avle. III.-able)*, car je suis d'avis que les racines du type ⌜*-avle*⌝ remontent le plus haut dans l'histoire. C'est dire aussi que je ne fais pas mienne la théorie de R. Loriot, citée et rejetée par A. Castellani (p. 73, N 26).

le premier de ces résultats n'existe pas pour le groupe P'L. Si la consonne latine originaire était un P, celui-ci devait d'abord se sonoriser. La sonorisation une fois accomplie, le résultat de P'L pouvait rejoindre celui de B'L dans la mesure où B ne s'était pas fricativé. Or, il paraît que cette fricativation, bien que plus étendue originairement dans les dialectes de l'Est qu'on ne le pense généralement[10], n'était pas une loi absolue, mais seulement une tendance, dont les hésitations s'expliquent en dernière analyse par le caractère flottant de la syncope. Une fois que POPULU était devenu *poble/pueble*, son *-bl-* s'assimilait à ceux des résultats de (A)B'L- qui avaient résisté à la tendance fricativatrice mentionnée. Cependant le groupe *-bl-* restait instable, le *b* ayant tendance à se vocaliser en *u*, surtout en Picardie et en Wallonie, mais aussi dans les dialectes de l'Est[11]. Cette vocalisation, dont je n'ai à décrire ici ni la base physiologique, ni les différentes étapes phonétiques, ni l'extension géographique, conduit au type II susmentionné[12]. En partie, même en Picardie et en Wallonie, le groupe *bl* a résisté à la vocalisation – que ce soit sous l'influence de la langue du Centre ou sous celle des mots savants – et ces cas constituent le type III. Pour ce qui est des résultats picardo-wallons de POPULUS, ils pouvaient donc, en principe, appartenir aux types II *(pule/peule)* ou III *(poble/pueble)*[13].

Devant l'existence incontestable de *poble/pueble* dans le domaine picardo-wallon comme base de *pule/peule*, nous pouvons expliquer l'ensemble des évolutions de POPULUS dans les dialectes d'oïl de deux façons différentes:

- Le domaine picardo-wallon est la seule région du domaine linguistique français à avoir connu le passage régulier *-pl-* > *-bl-* dans le cas de POPULUS; toutes les autres régions – mis à part le Poitou, évidemment, où *poble* est bien attesté – ne connaissent que le type *pople/pueple*, et ceci dès l'époque la plus ancienne.
- A l'origine, l'évolution de POPULUS a suivi partout son cours normal, conduisant au type sonorisé régulier. Plus tard, ce type a été supplanté par les formes avec *-p-*, pour lesquelles l'Ile-de-France est le centre d'irradiation. Si le wallon et le picard ont pu se soustraire à cette influence, c'est que, dans une large mesure, leur évolution particulière avait déjà éliminé le groupe *-bl-*.

[10] Cf. O. JÄNICKE, *VRom. 30* (1971), 70–74.

[11] Cf. par ex. les articles STABULU, TABULA et STIPULA du *FEW* et l'article cité de O. JÄNICKE (surtout p. 71).

[12] Je suis d'avis que le point de départ de cette vocalisation est bien le groupe *bl* (peut-être avec intercalation secondaire d'une voyelle anaptyctique) et non pas une forme non syncopée. Sinon il serait difficile d'expliquer le fait que les formes avec *b* vocalisé présentent toutes (au moins anciennement) un *-e* final, que je considère comme un *-e* d'appui: POPULU > *pule/peule*.

[13] M. CASTELLANI pense que la vocalisation de *b* dans le groupe *bl* a eu lieu en même temps que la fricativation de *-b-* intervocalique issu de *-p-* (cf. SAPERE > *savir*) et que par conséquent les formes *poble* et *saveir* ne pouvaient coexister (p. 73). Je ne veux pas discuter le premier point pour la simple raison qu'il me paraît impossible de dater exactement la vocalisation du *b* en question. Le deuxième point (impossibilité de la coexistence de *poble* et de *saveir*) est contredit par l'existence du type III susmentionné à côté de *-v-* (<-P-), aussi bien dans les textes anciens que dans les dialectes modernes.

Je dirai d'emblée que la deuxième hypothèse me paraît plus probable. Sa probabilité serait encore plus grande si l'on réussissait à trouver, dans le domaine français, des îlots de l'ancienne couche submergée de *poble/pueble*. A mon avis ces îlots existent, sous forme de traces isolées bien sûr. Dire qu'il s'agit là d'attestations tout à fait sporadiques ne serait pas un argument valable contre mon raisonnement. J'énumère ces traces en les commentant:

- Dans le manuscrit du *Saint Léger* la forme *poble* apparaît deux fois (vers 83 et 186). Mais cette forme ne constitue un argument probant que si elle appartient à la deuxième des trois couches qu'il faut distinguer dans le *Saint Léger*: 1° Base dialectale wallonne. 2° Influences de la langue du Centre. 3° Copiste(s) d'origine provençale.
- Le Manuscrit A du *Poème moral* (éd. Bayot) présente, au vers 1305, la forme *poble*. M. Castellani croit pouvoir contester la valeur de cette forme par les arguments suivants (p. 72):
  - La forme n'apparaît que dans un seul manuscrit.
  - En d'autres endroits ce manuscrit porte les formes *pople* et *pole*.
  - Le même manuscrit offre aussi la forme *sobrecil* ('sourcil') (vers 512).

  Or, d'après ce que nous avons dit plus haut, les deux premiers arguments ne sont pas décisifs, et le troisième argument, allégué probablement pour suggérer une influence méridionale dans le manuscrit A, est un contre-argument: *sobrecil* est une forme typique de l'ancien liégeois[14].
- Le manuscrit R du *Roman de Troie* (éd. Constans) offre la forme *poble* au vers 20610. M. Castellani conteste la valeur de ce témoignage en disant que le manuscrit en question est caractérisé par des italianismes et qu'il présente aussi des traits provençaux. D'accord. Cependant, les deux scribes du manuscrit R, qui «connaissaient mal le français, mais copiaient un bon manuscrit ... conservent souvent ... des formes archaïques» (Constans VI, p. 51). Si *poble* en était une? Voici un argument en faveur de cette hypothèse: *Dans la Chronique des Ducs de Normandie*, probablement du même auteur, Benoit, originaire de Sainte-Maure (au sud de Tours), on trouve deux fois le verbe *pobler* (vers 2066 et 8698 de l'édition de C. Fahlin), dans un manuscrit qui n'a certainement été écrit ni par un Provençal ni par un Italien[15].

[14] Cf. *FEW 12*, p. 437b, avec le commentaire suivant: «... in einigen mundartlichen formen außerhalb des okzitanischen überleben reste des lat. *-p-* (lothr. neben awallon.)» (p. 439a).

[15] Pour ce manuscrit cf. CARIN FAHLIN, *Etude sur le manuscrit de Tours de la Chronique des Ducs de Normandie par Benoit*, Uppsala 1937. – J'ajoute que le manuscrit M2 du *Roman de Troie* contient aussi, au vers 3026, la forme *pobler*. Si cette forme était absolument isolée, on l'attribuerait, évidemment, au scribe du manuscrit, ou à un des copistes antérieurs (pour le problème de la langue de ce manuscrit et de la transmission du texte, cf. P. WUNDERLI, *Zur Sprache der Mailänder Handschrift des Trojaromans*, *VRom. 27* [1968], 27–49). Mais puisque dans deux ouvrages de BENOIT (et dans trois manuscrits différents) nous trouvons des formes sonorisées *poble/pobler*, on peut se demander légitimement si ces formes ne remontent pas à la langue de l'auteur.

- Au vers 7709 de l'*Histoire de la guerre sainte* par Ambroise (éd. G. Paris) nous lisons *publasent*. D'après G. Paris l'auteur de cet ouvrage est un Normand occidental (p. VI–XIII) et le manuscrit conservé a été écrit en Angleterre (p. V–VI).
- Le Glossaire contenu dans le manuscrit latin 7692 de la Bibliothèque Nationale, écrit vers 1350 et dont la langue présente une teinte normande, donne les correspondances suivantes:

plebs	*pleuble*
plebeus	*de pleuble*
plebecula	*petit peuble*[16]

- Dans le dictionnaire de Godefroy on trouve les formes sonorisée suivantes:

peuple:

X, 445b *li publes* (*Serm.*, ms. Metz 262, f° 24[b])
li publes (*Ami et Amile*, Nouv. fr. du XIII[e] s., p. 71)
VI, 134c *la pueble* (1308, *Pamph. de P. Dub.* Richel. Cartul. 170, f° 106)
X, 445b *nostre pueble* (1329, *Lett. de phil. de Val.*, dans *Hist. de Nim.* II, 64)
X, 445b *son peuble* (*Chev. au Cygne*, 1213)

(re)peupler:

X, 445c *poblee* (CAUM., *Voy. d'Oultr.*, p. 36)
peubles (*Rg. du chap. de S. Jean de Jérus.*, A. N. MM 31, f° 264 r°)
reppublee (1336, A. N. JJ 70, f° 107 r°)

- Le Comte Jaubert dit que dans le Centre de la France la prononciation *peuble* est «encore usitée dans le langage sérieux et tant soit peu emphatique»[17].

Cette petite récolte a un caractère tout à fait provisoire. Je suis convaincu qu'il y a un plus grand nombre d'attestations du type *poble/pueble* dans les textes anciens. Mais pour les trouver, il faudrait pouvoir disposer de glossaires exhaustifs qui tiennent compte aussi de toutes les variantes des manuscrits.

En suivant le *FEW* j'avais allégué un autre argument en faveur de l'existence générale du type *poble/pueble* dans le Nord de la France: Les mots d'emprunt *povel* et *bovel* du moyen haut allemand remontent à une forme avec *bl*. M. Castellani conteste la valeur de cet argument: «Si le mot a pénétré en Allemagne méridionale grâce à des influences littéraires, c'est surtout à des sources occitanes qu'il faut songer pour *-v-*, vu l'absence du type avec consonne sonore dans les anciens textes français. S'il y a eu transmission directe, on doit tenir compte du francoprovençal» (p. 72). J'ai examiné de plus près le problème de l'emprunt allemand. Voici le résultat de cet examen: Les études de la fameuse école finlandaise sur les mots d'origine française en moyen haut allemand et en moyen bas allemand admettent toutes pour le type

[16] Cf. M. ROQUES, *Recueil général des lexiques français du moyen âge*. I: *Lexiques alphabétiques*, Paris 1936, p. 433.

[17] *Glossaire du Centre de la France*, Paris [2]1864, p. 507; l'auteur cite aussi le passage suivant des *Assises de Jérusalem* (chap. CCLXXX, viij, p. 190): «Entre vous homes liges, et autres borgeois et toute autre manière de gens et dou *peuble* qui ci estes assemblés, nous sommes ici pour coroner tel à roy de Jérusalem». Malheureusement je n'ai pu trouver ce passage dans l'édition de BEUGNOT.

allemand *povel/bovel* une base française et non pas provençale ou francoprovençale[18]. Il est hors de doute que pour arriver à ce type, il faut partir d'une base galloromane avec *bl* suivi d'une voyelle d'appui[19]. La transformation de *-ble* en *-bel* correspond à une tendance générale des langues germaniques. La fricativation du *-b-* intervocalique *(pobel > povel)*, par contre, est un phénomène tout à fait exceptionnel. Il ne trouve son explication que si le mot gallo-roman a été emprunté par l'allemand dans le domaine du franconien central (Mittelfränkisch). La langue de la région située entre Sarrebruck et Cologne ne possédait pas de *-b-* intervocalique dans son système phonologique, parce que l'ancien *-ƀ-* du germanique méridional était resté ici une fricative (*-v-*). Il n'est pas surprenant, par conséquent, que le franconien central ait remplacé le *-b-* d'un mot roman par un *-v-*: *pobel > povel*[20]. L'emprunt aura donc eu lieu dans la zone située entre Trèves et Aix-la-Chapelle. Ni une transmission littéraire, ni une transmission directe dont le point de départ serait le francoprovençal, et dont le point d'arrivée devrait se trouver alors forcément dans le domaine alémanique[21], ne peuvent rendre raison de la forme sous laquelle apparaît l'emprunt galloroman dans les textes allemands à partir du XII[e] siècle[22]. Je me permets donc de

[18] Cf. H. PALANDER(-SUOLAHTI), *Der französische Einfluss auf die deutsche Sprache im zwölften Jahrhundert, Mémoires de la Société Néophilologique de Helsingfors 3* (1902), 75–204 (notre mot p. 122); H. SUOLATHI, *Der französische Einfluss auf die deutsche Sprache im dreizehnten Jahrhundert, Mémoires... 8* (1929), 1–310 (notre mot p. 191); A. ROSENQVIST, *Der französische Einfluss auf die mittelhochdeutsche Sprache in der ersten Hälfte des XIV. Jahrhunderts, Mémoires... 9* (1932), 1–277 (notre mot p. 182); A. ROSENQVIST, *Der französische Einfluss auf die mittelhochdeutsche Sprache in der zweiten Hälfte des XIV. Jahrhunderts, Mémoires... 14* (1943), 1–686 (notre mot p. 435); P. KATARA, *Das französische Lehngut in mittelniederdeutschen Denkmälern von 1300 bis 1600, Mémoires... 30* (1966), I–XIII + 1–529 (notre mot p. 285–286). – A côté de *povel/bovel*, H. SUOLAHTI et P. KATARA mentionnent aussi *popel (popil)*, forme qui paraît concurrencer *povel/bovel* surtout en bas allemand. Il est évident qu'elle remonte à *pople/pueple*.

[19] Pour ce qui est de l'adaptation de la diphtongue *ue* et de sa transformation en *o/u*, cf. W. HORN, *ZFSL 21/2* (1899), 46.

[20] Pour le problème de l'évolution de l'ancien *-ƀ-* du germanique méridional, cf. par exemple ST. SONDEREGGER, *Althochdeutsche Sprache und Literatur*, Berlin 1974, p. 162. – Malgré l'influence de la forme de l'allemand littéraire *(Pōbel)*, dans une partie des dialectes du domaine indiqué le mot se prononce toujours avec une fricative: *pe̯wəl, po̯wəl;* cf. J. MÜLLER, *Rheinisches Wörterbuch*, VI (Berlin 1944), 1003.

[21] D'après les données fournies par le *Schweizerisches Idiotikon* (IV, 924 et 1044), le domaine alémanique n'a pas joué de rôle privilégié dans l'emprunt et la transmission du mot galloroman.

[22] Dans les textes cités par H. SUOLAHTI (cf. H. PALANDER, *op. cit.*, p. 122 et 171; H. SUOLAHTI, *op. cit.*, p. 191, et *Der französische Einfluss auf die deutsche Sprache im dreizehnten Jahrhundert*, II, *Mémoires ... 10* (1933), 1–485), le mot apparaît 54 fois sous les formes suivantes:

povel (24), *pouel* (1), *povil* (1), *pavel* (1), *pövel* (1),
pofel (2), *pufel* (1);
bovel (9), *bowel* (1), *hovel* (= *bovel?*) (2), *bofel* (1), *bofel* (1);
bübel (1);
popel (1), *popil* (1);
poule (1), *polfel* (1), *pulffer* (1), *polve* (1);
gebovel (1), *gebosel* (= *gebofel?*) (1).

Les auteurs des textes qui contiennent ces formes sont originaires des régions suivantes: Franconie,

mettre en doute l'assertion de M. Castellani: «En tout état de cause, le moyen haut allemand ne me semble fournir aucun argument valable pour la reconstruction de l'hypothétique **pueble* en français prélittéraire» (p. 72).

1.1.3. non lostanit / non lof tañit

M. Castellani n'accepte pas mon explication du passage le plus controversé de tout le texte. Il croit que «l'explication la plus probable demeure celle de Philipp August Becker», d'après laquelle «*lostanit* proviendrait de *lo tanist* (*te-*) par anticipation graphique de l'*s*» (p. 66 et note 12). Le savant italien ne justifie pas son attitude vis-à-vis de ma proposition, se réservant «de revenir sur ce problème à une autre occasion». Je respecte son silence. Deux autres chercheurs ont dit pourquoi ils n'acceptaient pas mon explication: S. Becker[23] et V. Drašković[24].

M. Becker admet que du point de vue paléographique et lexico-sémantique mon explication est irréprochable. S'il ne l'accepte pas, c'est pour des raisons syntaxiques. Le passage en question parle évidemment de l'éventualité que Charles ne tienne pas le serment prêté à Louis. Or, depuis F. Diez on connaît la difficulté que voici: Si l'on interprète *lo* comme pronom personnel, il se réfère, en réalité, au serment de Louis et non pas, comme il serait nécessaire, à celui de Charles. M. Becker croit que mon interprétation n'élimine pas cette ambiguïté syntaxique. C'est la raison pour laquelle il préfère l'explication suivante: Il faut voir dans *los* un pronom personnel masculin pluriel qui se rapporte aux deux serments, celui de Charles et celui de Louis. «Indem sich *los* auf die *beiden* Fürsteneide, die im Prinzip *eine* gegenseitige Eidesleistung darstellen, bezieht, fügt es sich in morphologischer und syntaktischer Hinsicht sinnvoll in den Nexus ein» (p. 417).

Je pense que cette interprétation n'élimine nullement la difficulté en question. Du point de vue syntaxique, le pronom *los* se rapporterait à un nom qui n'avait été exprimé qu'au singulier *(sagrament)*; en ce qui concerne le sens du passage, on voit mal pourquoi le texte ne parlerait que du serment (au singulier) que Louis a prêté à son frère Charles, alors que Charles pourrait se trouver dans la situation de ne pas tenir les deux serments de la promesse réciproque. Je suis d'ailleurs surpris de lire dans l'étude de M. Becker que mon interprétation n'élimine pas l'ambiguïté syntaxique

Bade, Souabe, Bavière, Thuringe, Bohême, Grisons, Carinthie. Il faudrait étudier la tradition manuscrite des ouvrages en question avant d'affirmer quoi que ce soit au sujet de la répartition géographique des variantes énumérées. Mais une chose est certaine: Mises à part les deux formes avec *p (popel, popil)*, qui doivent être influencées par le bas allemand, toutes les formes remontent à une base romane avec *bl*, et, à une exception près *(bübel*, dans un manuscrit du XV[e] siècle), le *b* de ce groupe a été fricativé.

[23] *Zur Frage «los» oder «lof tanit» in den Strassburger Eiden*, *ZRPh. 92* (1976), 414–417.

[24] *L'énigmatique «non lostannit» dans les «Serments de Strasbourg»*, *Linguistica* XV (in memoriam Stanko Skerlj oblata, I), Ljubljana 1975, p. 63–70.

mentionnée, parce que, dit-il, le premier élément de *lof tañit*, non accompagné d'adjectif possessif, ne pourrait se rapporter qu'au serment de Louis. *Locum tenere* pouvait signifier ou bien 'tenir son propre lieu' ou bien 'tenir le lieu de qqn d'autre'. Dans le deuxième cas la tournure a passé à la signification de 'remplacer', 'suppléer'. Or, dans les Serments de Strasbourg le contexte exclut cette signification. D'autre part ce même contexte exprime le rapport avec Charles d'une manière non équivoque, à la seule condition que *tenir lieu* puisse avoir un sens figuré procédant de 'tenir son propre lieu', à savoir celui de 'tenir bon (= ne pas se laisser aller aux persuasions d'autrui)', 'tenir ferme', 'résister', 'ne pas céder'[25].Tout dépend de la question de savoir s'il est légitime d'admettre ce sens pour *lof tañit*. Je crois avoir allégué des arguments valables en faveur de cette hypothèse. Mais je sais que, pour rendre mon interprétation irréfutable, il faudrait que je découvre la même tournure, employée dans le sens indiqué, soit dans des textes latins du moyen âge, soit dans des textes en ancien français. Or, dans les textes latins que je connais, *locum tenere* a la signification plus générale de 'tenir une position, un rang', 'occuper une place', ou alors le sens spécifique de 'exercer les fonctions de...'. L'existence de cette dernière acception à l'époque carolingienne[26] n'exclut pas la possibilité que *locum tenere* ait eu à la même époque un deuxième sens figuré, celui de 'tenir bon'[27]. Mais pour le moment je ne

[25] En principe, l'emploi de *son* devant *lof* serait possible, mais le possessif est rendu superflu par l'expression *de suo part*.

[26] Cf. les trois passages suivants des *Capitularia regum Francorum (MGH*, Legum sectio II*)*, I–II, Hannover 1883–1893: «In testimonio non suscipiatur (le condamné à mort qui a été gracié) nec inter scabinos legem iudicandam locum non teneat» (I, p. 148; *Capitulare Aquisgranense*, 809). «Si latro in emunitate fugerit, mandent hoc missi nostri domino eiusdem emunitatis aut illi qui locum eius ibidem tenet, ut eum foris eiciat et veniat in iuditium et legibus fiat iudicatus» (I, p. 181; *Capitulare Karoli Magni de latronibus*, 804–813). «... mandet comes vel publicae rei minister episcopo vel abbati vel illi, quicumque locum episcopi vel abbatis vel abbatissae tenuerit vel potentis hominis, in cuius potestatem vel proprietatem confugerit, ut reddat ei reum» (II, p. 317; *Edictum Pistense*, 864). – Le premier de ces exemples montre clairement que *locum tenere* n'avait pas encore le sens étroit de 'remplacer', 'suppléer', mais conservait le sens plus général de 'exercer les fonctions de...'. Cf. aussi ce qui dit de ce texte J. Balon, *Ius Medii Aevi* II/2 (Namur 1960), p. 364: «Il n'a pas accès au siège; il ne peut plus exercer les fonctions d'échevin».

[27] Les passages cités des *Capitularia regum Francorum* soulèvent la question de la nécessité d'admettre ce deuxième sens figuré. Pour comprendre les Serments de Strasbourg, ne pourrait-on pas partir de la tournure *locum tenere* + génitif, avec le sens de 'exercer les fonctions de...'? Il faudrait alors interpréter *de suo part* d'une façon nouvelle, non pas comme 'de son côté' mais en donnant à *part* le sens de 'partie'. Le passage signifierait alors 'Si Charles n'exerce pas les fonctions de sa partie' (c'est-à-dire 'de la partie contractante qu'il représente', ou peut-être encore 'de la partie des obligations qui lui incombe d'après les accords conclus'). Bien que *de suo part* n'ait pas de correspondance dans le texte germanique du deuxième serment et doive donc être en rapport avec la manière différente d'exprimer l'idée de 'rompre son serment', j'hésite à retenir cette interprétation comme définitive. Je laisse en suspens la question de savoir si elle est préférable à celle qui donne à *locum tenere* le sens figuré de 'tenir bon' et interprète *de suo part* comme je le fais dans la note 25. En faveur de la légitimité de cette dernière interprétation je me permets d'ajouter ici trois nouveaux arguments:

1° Le sens de 'exercer les fonctions de...', attesté dans les trois passages cités, est plus ancien que je ne le pensais (cf. *Serments*, p. 520, N 44). D'après l'article LOCUS du *ThLL*, publié récemment, on

dispose d'aucun exemple latin qui atteste ce sens. Quant au français, les exemples que je cite dans les notes 42, 44 et 45 (*Serments*, p. 519–520) montrent bien que l'ancien français possédait des tournures dans lesquelles la fonction de *lieu* était toute proche de celle que *lof* aurait, d'après moi, dans *lof tañit*, mais ils ne nous fournissent pas non plus la preuve indiscutable de l'existence du sens postulé.

Ce point faible de mon argumentation est la raison pour laquelle M. Drašković ne l'accepte pas[28]. A la place de *lof* il propose de lire *los* et d'y voir le substantif *los* (<LAUS) de l'ancien français. *Los tenir* signifierait 'tenir l'honneur', c'est-à-dire 'tenir la parole donnée'. M. Drašković ne semble pas savoir que cette proposition a déjà été faite par P. Marchot il y a plus d'un demi-siècle, bien que dans un cadre syntaxique différent de celui qu'admet le savant de Belgrad[29].

Je ne peux pas faire mienne cette interprétation. M. Drašković prend *los* «dans le sens de *consentement*, *approbation*, *agrément*, *accord*, ou même dans le sens de *renom*, *honneur* (=*parole donnée*)» (p. 69). Or, il est vrai que *los* peut signifier 'accord', mais seulement au sens de 'action de celui qui approuve, qui loue qqch', jamais dans celui de 'convention, traité'. Il est vrai aussi que *los* peut signifier 'honneur', mais seulement au sens extérieur de 'réputation' (bonne ou mauvaise d'ailleurs), jamais au sens intérieur de 'dignité morale', dont la parole d'honneur serait l'expression[30].

doit l'admettre déjà pour le latin classique (cf. *ThLL* 7/2, 1587, 25ss). Il ne s'agit donc pas d'une signification créée et généralisée à l'époque mérovingienne ou carolingienne qui, au VII[e] ou au VIII[e] siècle, aurait supplanté les autres possibilités sémantiques de *locum tenere*.

2° M. Bengt Löfstedt (Los Angeles), grand spécialiste du latin tardif et médiéval, attire mon attention sur le fait que l'un des sens de *locum dare* était celui de 'céder' (cf. *ThLL* 7/2, 1597, 10ss) et que, grâce à l'opposition entre *dare* et *tenere*, un antonyme possible de cette expression était *locum tenere*, avec le sens de 'ne pas céder', 'tenir bon', 'tenir ferme'.

3° Dans les *Capitularia regum Francorum*, l'idée de ne pas tenir un accord est exprimée en partie par des métaphores locales: «si aliquis ... de hac convenientia exierit...» (II, p. 73); «si aliquis ab hoc deviare tentaverit ... (II, p. 166). L'expression *locum tenere* s'accorderait parfaitement avec ce genre de métaphores locales.

28 Il a cependant mal compris mon interprétation s'il croit que (selon moi) «le tour proposé *lof tenir* (= *locum tenere*) aurait dû passer par les étapes sémantiques fort sujettes à caution: 'tenir bon' – 'tenir promesse' – 'observer son serment'» (p. 69). Je ne parle nulle part d'une telle évolution. La signification de 'tenir bon' est largement suffisante. «Dans le contexte du deuxième serment roman, dis-je, 'tenir bon' peut bien exprimer l'idée de 'tenir sa promesse', 'observer son serment'» (*Serments*, p. 520). Il ne s'agirait donc pas d'une nouvelle signification, mais d'un effet de sens au niveau du discours, du texte.

29 «Le français prélittéraire a dû posséder un verbe *lostenir* avec la signification de 'tenir (une chose) par honneur, respecter', car c'est bien le participe passé *lostenit* de ce verbe qui figure dans le second serment de Strasbourg sous la forme, légèrement divergente, *lostanit*, qui n'a jamais pu être expliquée. Le verbe *lostenir* était une formation composée par subordination, qui fait tout de suite penser à une composition similaire de *tenir*, à savoir le verbe *maintenir*, formé de *main* et de *tenir* et dont la signification originelle est 'tenir de la main, avec la main': le premier élément du verbe *lostenir* était le mot, usuel en vieux français, *los*, dont un des sens premiers est 'honneur'; *lostenir* signifiait donc: 'tenir, garder, observer, respecter par honneur, par sentiment d'honneur'», *R 48* (1922), 32.

30 Il suffit de lire l'article *los* du TOBLER-LOMMATZSCH pour vérifier ce que je viens de dire. Comme synonyme de *los* 'honneur' on voit apparaître *pris*, comme antonyme *blasme*. Cf. aussi cet exemple révélateur: «li sacrefices de los m'onorrit (sacrificium laudis honorabit me)», *Greg. Ez.* 9,15. – Le

Je ne crois donc pas que *lostenir* puisse signifier 'tenir l'accord', 'tenir la parole donnée' (Drašković) ou encore 'tenir, garder, observer, respecter par honneur, par sentiment d'honneur' (Marchot).

Je dois parler d'une dernière tentative d'expliquer notre passage. Dans un article publié la même année que ma contribution aux *Mélanges Imbs*, A. Cernyak a proposé une nouvelle interprétation de *non lostanit*[31]. M. Cernyak élimine la négation, interprète *lo* comme pronom personnel se rapportant au serment de Charles et voit dans *stanit*, à la suite de H. L. W. Nelson (*VRom. 25* [1966], 204–205), une forme du verbe STANNARE 'étamer', lui attribuant pourtant un sens tout différent de celui que mentionne M. Nelson. Le verbe aurait ici le sens de 'détériorer', 'gâter', 'détruire'. Ce sens, attesté pour l'ancien provençal *estanhar* «s'explique aisément par l'habitude, fort répandue dans ce temps-là, de mêler l'étain à l'or lors de la confection de la monnaie, de la vaisselle, etc.» (*Riassunti*, p. 222).

Sans connaître l'étude entière de M. Cernyak, je ne peux pas juger définitivement de cette hypothèse. Pour le moment j'y vois deux points faibles:

- M. Cernyak doit modifier le texte transmis.
- Parmi les résultats de STAGNARE (> STANNARE), le sens postulé ne se trouve nulle part dans le domaine français[32] et même en occitan il reste hypothétique. Ni Raynouard ni Levy ne le connaissent, et dans les vers cités de Bertran de Born le sens de 'détériorer' peut être un effet de sens provoqué par le contexte[33].

1.2. Problèmes phonétiques

Avant de parler de divergences, je mets en relief un point sur lequel M. Castellani et moi nous sommes d'accord: La langue qui est à la base des Serments de Strasbourg est un parler galloroman vivant et réel du IX^e^ siècle[34].

FEW (*5*, p. 209–211) mentionne quelques acceptions juridiques, dérivées de l'idée de 'consentement', par exemple 'décision d'arbitres', 'droit de mutation dû au seigneur à la vente d'un domaine de sa censive'.

[31] *Lingvističeskie Issledovanija* II, Moscou 1973, p. 243–272. Je connais cette interprétation seulement par deux résumés, celui que CH. CAMPROUX a inséré dans la *RLaR 81* (1975), 294–295, et celui que M. CERNYAK a fait lui-même en vue d'une communication au «XIV Congresso Internazionale di Linguistica e Filologia Romanza, Napoli 15–20 aprile 1974» (*Riassunti delle comunicazioni*, p. 221–222), communication qui n'a pas eu lieu.

[32] Cf. *FEW 12*, p. 227.

[33] Cf. surtout l'opposition entre *estanha* et *daurat:*

Lo rei tenh per mal conselhat
De Franza e per pieis guizat,
  Quar vei que sos fachs estanha,
Que li valrian mais daurat,
E si no val a son conhat,
Sens e pretz tem que·lh sofranha (VII, 49–54, éd. A. STIMMING, Halle ²1913, p. 73).

[34] Si j'insiste sur ce point, c'est parce que j'ai l'impression que M. CASTELLANI identifie trop ma

Les divergences qui me séparent de M. Castellani concernent la mise en écrit de cette langue, le système graphique par lequel elle est transcrite, et par conséquent la possibilité de déterminer le caractère phonétique exact de la langue en question et d'arriver par là à sa localisation dans une région déterminée. Je rappelle que F. Sabatini a très bien formulé la conception de M. Castellani et la mienne:

- la lingua dei *Giuramenti di Strasburgo* rispecchia in alto grado una realtà viva (le parlate dell'Aquitania del Nord), realtà che viene rappresentata mediante un sistema grafico nuovo, messo a punto attraverso una essenziale e piuttosto precoce analisi fonematica;
- la lingua dei *Giuramenti di Strasburgo* rispecchia una realtà viva, come detto qui sopra, che viene rappresentata con spiccata coscienza della novità, ma utilizzando e sviluppando le esperienze di una tradizione precedente, sentita come molto affine[35].

Voici encore quelques remarques concernant la deuxième formule, qui exprime parfaitement, je le répète, ma propre conception: On peut admettre avec de bonnes raisons qu'à l'époque de celui qui écrivit la version originale des Serments de Strasbourg, il existait déjà une tradition – pour faible qu'elle fût – de scripta galloromane[36]. Le point de départ de celle-ci doit être cherché à l'époque mérovingienne, où les liens entre le latin et le roman étaient beaucoup plus étroits qu'après la réforme carolingienne. Or, si dans cette situation, des personnes ayant appris à écrire en latin firent les premières tentatives de fixer par écrit la langue romane, ils devaient partir constamment de l'orthographe latine et des correspondances qui existaient entre latin et roman. Je crois que nous autres Suisses allemands sommes particulièrement bien placés pour comprendre ces problèmes. A l'école nous apprenons à écrire en allemand littéraire et, si nous voulons écrire notre dialecte alémanique, il nous est très difficile de nous libérer de l'influence de l'orthographe apprise.

On ne peut savoir *a priori* dans quelle mesure la tradition – dont le scribe des Serments de Strasbourg utilisait et développait les expériences – s'était libérée d'une influence semblable de l'orthographe latine ni dans quelle mesure ce scribe lui-même pouvait s'y soustraire. Pour cette raison je crois qu'il faut procéder avec beaucoup de circonspection si l'on veut déterminer la forme phonétique exacte de la langue romane transmise par le texte des Serments de Strasbourg. Voilà pourquoi j'ai formulé le principe méthodologique qui déplaît tant à M. Castellani et auquel, en 1968, j'avais donné la forme française suivante: «Du point de vue d'une méthode rigoureuse, dans les très anciens textes seules les formes qui s'écartent de la tradition ortho-

conception avec celle de M. Nelson, pour qui la langue des Serments de Strasbourg est en effet artificielle à un très haut degré.

[35] *Studi medievali 9* (1968), 27.

[36] Cf. *Origines*, p. 255–257.

graphique en langue latine peuvent être utilisées *sans réserves* pour la localisation par des traits dialectaux»[37].

M. Castellani voit moins de problèmes dans la mise en écrit du premier texte gallo-roman conservé. Certes, l'auteur des Serments de Strasbourg utilisait la tradition graphique du latin. Mais il le faisait «d'une façon judicieuse, et non pas en employant certains signes sans se soucier de l'information phonétique qu'ils transmettent» (p. 66). Le système graphique des Serments de Strasbourg ne présente donc rien d'irrégulier ou d'artificiel. C'est un système cohérent dans lequel, dans une très large mesure, les graphèmes correspondent à des phonèmes, ce qui permet de lire le texte – je sais que j'exagère – à peu près comme une transcription phonétique. J'ai toujours eu l'impression que cette conception n'était pas suffisamment réfléchie et qu'avant de tirer des conclusions de la régularité postulée, il aurait fallu la prouver. Voilà pourquoi je me suis mis à chercher, dans les études de M. Castellani, des arguments capables de prouver que la cohérence du système graphique, admise par le savant italien, était une réalité et non pas un mirage. Me fondant sur une remarque qu'avait faite A. Castellani lors de sa critique de mon premier article, j'ai estimé que son «argument principal» était l'emploi constant du graphème *a* pour le résultat de *a* latin tonique libre (*Origines*, p. 254–255). Je n'ai pas eu de chance, puisque M. Castellani me répond: «Point du tout. Je ne comprends pas comment M. Hilty a pu ne pas comprendre. Le sens qui se dégage – tout à fait clairement, je crois – de mes paroles est celui-ci: comme le système graphique des Serments ne présente rien d'irrégulier ou d'artificiel, on aurait grand tort de négliger certaines données simplement parce qu'il y a coïncidence avec le latin. Une de ces données c'est l'emploi constant de *a* pour désigner la voyelle remontant à *a* latin tonique libre» (p. 64).

Arrivée à ce point, notre discussion se trouve évidemment dans une impasse. Je crois qu'il serait nécessaire de prouver préalablement la régularité du système graphique des Serments, et M. Castellani fait de cette régularité la protase d'une proposition causale ... Mais, heureusement, le philologue italien poursuit dans un sens qui me permet de le suivre pour continuer la discussion. Il énumère les traits par lesquels la graphie des Serments se différencie de la graphie du latin. Et puisque pour lui ces écarts ont un caractère systématique (on le voit bien par les questions qu'il me pose directement) la liste suivante peut, en principe, fournir les arguments que je cherche:

«1) voyelles finales tombées (sauf *a* et voy. précédée de 'muta cum liquida');
2) voyelles contrefinales tombées (sauf *a* et voy. précédée de 'muta cum liquida'): *prindrai* 8;
3) *ẹ*, *ọ* toniques toujours représentées par *i*, *u* (indépendamment de la voy. lat. d'origine);
4) *o* à la place de *au: cose* 5;
5) sonorisation de toutes les occlusives intervocaliques: *poblo* 1, *savir*, *podir* 3, *fradre -a* 4, 6, 8, 11, *aiudha* 4, 15, *cadhuna* 5, *plaid* 7, *sagrament* 11 (et *Ludher* 7);

[37] *Eulalie I*, p. 7, N 9; la première version, allemande, se trouve dans *Romanisierungen*, p. 228.

6) *v* (ou *f*, dû à l'assourdissement de *v*) à la place de *b* intervocalique: *avant* 2, *dift* 6;
7) *i* (*i̯*) à la place de *di̯*: *aiudha* 4, 15;
8) *it* (*i̯t*) à la place de *ct*: *dreit* 5;
9) chute du *-g-* dans EGO: *eo*, *io*;
10) *sendra* SENIOR, avec épenthèse de *d* dans le groupe secondaire *n'r* ou *nr*;
11) *pois* POSSUM (*POSSIO);
12) suffixe *-er* < -ARIUS (francique -ARI > -ERI): *Ludher* 7.

M. Hilty peut-il citer une seule forme où la voyelle finale soit exprimée, conformément à ce qui arrive quand on écrit en latin? Peut-il citer une seule forme où l'on conserve une consonne occlusive sourde en position intervocalique? Peut-il indiquer un seul exemple de *au*, de *-b-*, de *-di-*, de *ct*?» (p. 65).

Voici mon commentaire de ce passage, commentaire qui part des faits de moindre importance pour arriver ensuite aux points vraiment décisifs:

Les points 2 et 10 à 12 n'ont pas beaucoup de poids comme arguments en faveur de la régularité postulée du système de transcription des Serments de Strasbourg, parce que chacune des quatre règles n'est appuyée que par un seul exemple.

Pour ce qui est des points 4 et 6 à 9 ainsi que de la troisième des questions finales, je dois faire la même réserve: Si un phénomène n'est attesté que par un seul exemple, il n'est guère légitime de parler de régularité, et surtout il est absurde, de la part de M. Castellani, de me demander des exemples qui ne présentent pas le phénomène en question. Cette remarque est pleinement valable pour *au*> *o* (point 4)[38] et *ct*> *it* (point 8). Le cas de *-di-* (point 7) est légèrement différent en ce sens que le mot *aiudha* apparaît deux fois dans le texte. Mais à la première occurrence le copiste avait d'abord écrit *adiudha*, forme qui a été corrigée (par qui?) en *aiudha*, par exponction du premier *d*[39]. Seul le développement de *-b-* en *-v-* (point 6) est attesté dans plusieurs mots différents. M. Castellani en mentionne deux (*avant* et *dift*[40]) et j'en ajouterais encore un troisième: *iv* (<IBI). Mais même avec ces trois exemples la probabilité de trouver plusieurs solutions différentes est très petite. Quant au point 9 je ferai remarquer que la chute du *-g-* dans EGO est déjà attestée dans une inscription latine[41].

[38] Au sujet de la monophtongaison de *au* en *o* je ferais encore une remarque qui concerne la langue rendue par le texte des Serments. Le phénomène est typique du français du Nord. Pour ce qui est de la situation, complexe, en Poitou (cf. A. CASTELLANI, *CN 29* [1969], 206–207, et J. WÜEST, *VRom. 28* [1969], 25–28), je crois qu'il y a des indices pour admettre que le Sud du Poitou a conservé la diphtongue *au* plus longtemps que le Nord, peut-être jusqu'à l'époque des Serments de Strasbourg. Le *o* de *cosa* nous orienterait alors vers le Nord du Poitou.

[39] Ce détail illustre d'ailleurs les problèmes mentionnés de la mise en écrit d'une langue par le système graphique d'une autre langue qui lui est proche.

[40] Je suis d'accord avec le philologue italien lorsqu'il voit dans le *f* de cette forme le résultat d'un assourdissement de *v*. J'ajoute seulement que cet assourdissement ne serait guère possible en poitevin méridional, où un *v* implosif aurait plutôt tendance à se vocaliser en *u*. Ce phénomène nous oriente donc aussi vers le Nord du Poitou.

[41] Cf. M. LEUMANN, *Lateinische Laut- und Formenlehre*, München 1977, p. 153. – Le dualisme des formes *eo* et *io* dans le texte des Serments montre d'ailleurs un manque de régularité dans la transcrip-

Passons aux cas plus importants. D'après A. Castellani la graphie des Serments se différencie de la graphie du latin par le fait que les *ę* et *ǫ* toniques sont toujours représentés par *i* et *u* (point 3). Cette formule n'est pas tout à fait juste. Il y a une exception qui trouble la régularité: Dans le résultat de DIRECTU le *ę* latin est rendu par *e*. Probablement M. Castellani n'a pas pris ce cas en considération parce que ce *e* est le premier élément d'une diphtongue. Si telle est la raison de l'exclusion de *dreit*, celle-ci se base exclusivement sur la forme attestée dans le texte transmis. Mais si nous prenons ce texte comme base de l'analyse, comment déterminer quels sont les *ę* et les *ǫ* toniques? L'orthographe ne nous en informe pas d'une façon sûre, puisque dans *di*, *si*, *aiudha*, *nul* etc. les mêmes lettres *i* et *u* ne représentent en aucune manière les voyelles *ę* et *ǫ*. On peut savoir quelles sont ces voyelles seulement si l'on part de la base latine. Il s'agit des voyelles *ē*/*ĭ* d'un côté, *ō*/*ŭ* de l'autre dans le latin classique, des voyelles *ę* et *ǫ* dans le latin vulgaire de la Gaule. Comment expliquer alors que ces voyelles, en position accentuée, et toujours à l'exception du *e* de DIRECTU, soient rendues par *i* et *u* dans les Serments de Strasbourg? La plupart des chercheurs expliquent ce phénomène par l'influence du latin mérovingien, dont les équivalences en question sont un trait caractéristique. M. Castellani n'exclut pas *a priori* une telle influence. Mais, dit-il, «si le rédacteur des Serments n'avait fait que se conformer à d'éventuels modèles précédents, on s'attendrait à trouver, dans son texte, des alternances entre *e* et *i*, *o* et *u*. On note au contraire chez lui un effort conscient d'uniformité. Qu'il se soit ou non inspiré d'une tradition écrite préexistante, il a de toute façon opéré un choix en faveur de *i*, *u*»[42]. D'après M. Castellani le scribe aurait employé *i* et *u* pour distinguer *e* et *o* fermés de *e* et *o* ouverts en syllabe accentuée, seule position où cette distinction était phonologiquement pertinente. Mais ce faisant, pour fuir l'écueil de la confusion entre *ę* et *ę* et entre *ǫ* et *ǫ*, le scribe est tombé dans celui de la confusion entre *ę* et *i* et entre *ǫ* et *u*. «Conscience phonématique» (p. 65) un peu unilatérale! Dans l'emploi de *i* et *u* pour *ę* et *ǫ* je préfère voir simplement (et sans y ajouter des hypothèses improuvables) l'influence de l'orthographe mérovingienne. Alors, sur ce point la graphie des Serments ne se différencierait précisément pas de la graphie du latin (médiéval) et d'après mes critères le cas ne serait pas utilisable sans réserves pour déterminer le caractère phonétique de la langue des Serments.

A. Castellani, par contre, tire les conclusions suivantes des faits mentionnés: Puisque *ę* et *ǫ* accentués sont toujours rendus par *i* et *u* (en syllabe ouverte aussi bien qu'en syllabe fermée), *ę* et *ǫ* libres ne se sont pas diphtongués. Et le savant italien va plus loin encore. Il utilise le résultat de son raisonnement comme argument en faveur d'une localisation poitevine. A ce sujet je remarquerai seulement que les liens entre

tion des voyelles, car on ne peut pas expliquer ce dualisme par l'existence de deux formes phonétiquement différentes; cf. *Serments*, p. 522, N 52.

42 *CN 29* (1969), 217.

la non-diphtongaison et le dialecte poitevin ne peuvent se rapporter qu'au Poitou méridional, situé au sud de la ligne indiquée plus haut[43].

Passons aux voyelles finales (point 1)! A première vue, l'état de choses exprimé par la formule de M. Castellani paraît régulier. En ce qui concerne la chute et la conservation des voyelles finales, l'orthographe épouse, en effet, la réalité vivante du parler galloroman qui est à la base des Serments. Mais dès qu'on regarde l'aspect graphique des voyelles conservées, la situation change. Dans le domaine des voyelles d'appui nous observons les cas suivantes:

base latine	orthographe des Serments	exemples
-ō/-ŭ	*-o*	*poblo, nostro, Karlo* (2×) *damno*
	-u	*Karlus*
	-e	*Karle, altre*[44]
-e	*-e*	*fradre* (3×)
	-a	*fradra*
θ	*-a*	*sendra*

Il me paraît difficile de ne pas tirer de ces exemples la conclusion suivante: Dans tous les cas cités la voyelle d'appui doit avoir la même valeur phonétique, à savoir celle d'une voyelle affaiblie, centrale[45]. Cette voyelle est rendue de différentes façons, ce qui s'explique par l'antagonisme entre la tradition graphique latine d'un côté et la réalité vivante d'un parler du IX^{e} siècle de l'autre[46].

[43] J'ajoute en note une remarque concernant la diphtongaison de *a* et de *ę/ǫ*. D'après M. Castellani ces cas seraient tout à fait parallèles à celui de *ę/ǫ*. Il n'y aurait pas de diphtongaison, ce qui est compatible avec le type de langue propre au Poitou méridional. Il est naturel qu'on ne trouve pas ces cas dans la liste que nous sommes en train de discuter parce qu'ici il n'y a pas d'écart entre l'orthographe des Serments et celle du latin (classique): *á*[est rendu par *a* (*fradre*, etc.), *ę́*[par *e* (*meon*), *ǫ́*[par *o* (*poblo*).

[44] Dans *altre si* la voyelle finale de *altre* peut être considérée comme contrefinale dans le composé *altressi*. Cela ne change rien au problème qui nous occupe.

[45] Pour la nature de cette voyelle cf. P. Fouché, *Phonétique historique du français*, II, Paris 1958, p. 430–31, 500–501. Pour plus de détails sur les voyelles d'appui dans les Serments de Strasbourg cf. *Romanisierungen*, p. 229 et 232–233; *Serments*, p. 515–517.

[46] Je crois que les voyelles d'appui et leur représentation graphique fournissent à elles-mêmes la preuve que M. Castellani me demande en disant: «Pour justifier son 'principe méthodologique', M. Hilty devrait prouver non seulement que la graphie des Serments est flottante mais encore qu'elle est assujettie à celle du latin au point d'exprimer les phonèmes réellement prononcés par les signes employés dans les formes correspondantes de cette langue» (p. 67).

Jusqu'ici je n'ai pas parlé de la voyelle finale *a*. Le texte contient 8 mots avec *-a* conservé *(aiudha [2×], dunat, cadhuna, cosa, nunquam, conseruat, nulla, contra)* et les trois cas que voici

FACIAT	>	*fazet*
SUA	>	*suo*
TENEAT	>	*tañit*

Nous laissons de côté la dernière forme, puisque M. Castellani n'accepte pas, dans ce cas, une base latine avec *-at*. Le philologue italien exclut aussi la deuxième forme, qui, pour lui, est le résultat d'une faute du copiste. Mais admettre une «faute de copiste» doit être, dans l'explication philologique, la toute dernière solution à envisager. Voilà pourquoi j'avais cherché à expliquer la forme *suo* d'une autre façon. La voici: Dans la forme rendue par *suo*, la valeur phonétique de la voyelle finale était celle d'une voyelle centrale affaiblie. Or, puisqu'on représentait cette voyelle en fonction de voyelle d'appui en partie par *-o* (cf. supra), le *-o* de *suo* peut être considéré comme «une orthographe hypercorrecte basée sur l'évolution *o*> *e* (*ə*) dans des cas comme *Karlo*> *Karle*» (*Serments*, p. 516). Mon collègue italien cherche à ridiculiser cette explication en disant: «L'invraisemblance de cette explication saute aux yeux: il faut au moins accorder à l'auteur des Serments la capacité de distinguer entre le féminin et le masculin» (p. 67, N 16). Comme réponse à cette critique je me permets de relever trois points:

1° L'auteur des Serments de Strasbourg n'est pas seul à combiner un adjectif déterminatif terminé en *-o* avec un substantif féminin. De telles combinaisons apparaissent même dans des textes latins, par exemple dans les *Formulae Marculfi:* «pro vestro quieti providere», «in ipso urbae»[47].

2° L'équation *o* = masculin / *a* = féminin' ne peut avoir de valeur générale dans un texte qui contient des formes comme *fradra, sendra.*

3° Le manuscrit conservé contient la forme *suo*. Si celle-ci ne remonte pas à l'original, elle doit avoir été introduite par un copiste entre 842 et la fin du X^e siècle. Comment M. Castellani explique-t-il alors que ce copiste, qui était certainement de langue française et savait aussi le latin, ne possédât plus la capacité de distinguer le féminin du masculin?

Reste le cas de *fazet*. M. Castellani envisage deux explications de la voyelle *e* au lieu de *a:*

- échange *-at*/*-et* dans les paradigmes verbaux,
- transformation de *-at* en *-et* par un copiste du Nord.

Pour ce qui est de la deuxième possibilité, elle montre de nouveau que M. Castellani

[47] Cf. A. UDDHOLM, *Formulae Marculfi; études sur la langue et le style*, Uppsala 1954, p. 67.

cherche à obtenir à tout prix un système graphique cohérent et régulier, même en modifiant le texte transmis. En ce qui concerne l'échange *-at/-et* dans les paradigmes verbaux (première possibilité), le raisonnement de M. Castellani part d'une observation de J. Pignon: L'examen des textes du Sud-Ouest avait amené celui-ci à déduire que le passage de *-as* à *-es* était «achevé au moins au début du XIII[e] siècle»[48]. Conclure de là qu'avant le milieu du IX[e] siècle *-at* ait eu tendance à devenir *-et* en Poitou méridional, de manière à rendre interchangeables *-at* et *-et* dans les paradigmes verbaux, me paraît bien hardi. Si l'on tient absolument à chercher une base phonétique pour l'opposition entre */azet* et *dunat/conservat*, on pourrait tout au plus dire que la forme en *-et* était propre au Poitou septentrional, la forme en *-at* propre au Poitou méridional et que dans une zone de contact et de transition les deux formes pouvaient coexister[49].

Il nous reste à discuter le point 5 de la liste de M. Castellani. La sonorisation générale des occlusives sourdes intervocaliques se reflète dans le texte des Serments de Strasbourg. L'homogénéité totale du système n'est cependant pas atteinte. Pour *-t-* nous avons deux résultats: *-d-* et *-dh-*. Si nous voulons les interpréter à la manière de M. Castellani, nous pourrions dire que *d* (occlusive sonore) est propre au poitevin méridional, *dh* (fricative sonore) propre au poitevin septentrional. Au poitevin septentrional devrait appartenir aussi le résultat de *-p-* dans SAPERE > *savir* (fricative sonore).

Quittant la liste de M. Castellani, je dois faire allusion à un dernier problème (celui de *k* devant *a*) que le philologue italien discute également dans le paragraphe consacré à mon principe méthologique. Quant au Poitou, il semble que maintenant nous soyons d'accord: le *c* et le *k* de *cosa, cadhuna, Karle* peuvent avoir la valeur de *tš*, et ceci malgré l'ambiguïté qui en résulte pour le *c (cosa-commun)*. A présent, c'est le Limousin qui se trouve au centre de la discussion. Contrairement à M. Castellani j'estime que la palatalisation de k^a est aussi ancienne en Limousin qu'en Poitou. Ici, je ne peux qu'esquisser très brièvement mon point de vue. Cette ébauche montrera une fois de plus combien ma façon d'aborder le problème de la mise en écrit d'une jeune langue romane est différente de celle de mon collègue italien.

[48] J. PIGNON, *L'évolution phonétique des parlers du Poitou (Vienne et Deux-Sèvres)*, Paris 1960, p. 376.

[49] Par cette remarque je réponds aussi à la question que M. CASTELLANI me pose implicitement dans la note 14 (p. 67). Je n'ai jamais contesté la possibilité «qu'à une époque plus reculée le traitement de *a* atone ait coïncidé avec celui de *a* tonique en Poitou méridional, comme dans le reste du domaine gallo-roman». Ce que j'ai critiqué, c'est la tentative d'exclure la possibilité de voir dans l'orthographe *a* des Serments la transcription d'une réalité qui n'était pas *a*, mais une voyelle affaiblie centrale. Il va de soi qu'avec cette possibilité devrait aller de pair celle d'interpréter comme *e* le résultat roman de *a* tonique libre. Le parallélisme entre *a* tonique et *a* final était précisément un argument pour mettre en doute la valeur phonétique *a* de la voyelle tonique de */radra, returnar* etc. M. CASTELLANI a même résumé ce raisonnement («il y a flottement en ce qui concerne la représentation graphique de la voyelle finale provenant de *a* latin. Par conséquent, *a* tonique peut très bien correspondre à un phonème *e*», p. 67), ajoutant pourtant que «cette manière de raisonner» lui paraissait «bien arbitraire» (p. 67).

Si dans *L'Evangile de Saint Jean*, texte limousin de 1130 environ, k^a est toujours rendu par *cha-*[50], – alors que dans le *Boèce*, qui lui est antérieur d'une vingtaine d'années peut-être (la datation est assez controversée), nous rencontrons à côté de *cha* les graphies *ka, ca, qua* –, la différence n'est pas due à une évolution qui aurait eu lieu entre la rédaction des deux ouvrages. L'explication est la suivante: L'*Evangile* est un texte limousin exempt d'influences extérieures, tandis que dans le *Boèce*, qui appartient à un niveau plus littéraire, les traits limousins sont mêlés à des traits provenant d'une langue littéraire suprarégionale qui apparaît pour la première fois dans la *Sainte Foy* et dont la base dialectale est le languedocien (où k^a n'est pas palatalisé)[51] La situation est semblable dans le domaine des chartes. Il y a des chartes de caractère fortement régional (et ce ne sont pas nécessairement les plus anciennes), il y en a d'autres qui sont influencées davantage par une sorte de *koiné* occitane basée principalement sur le languedocien. Voilà qui justifie les hésitations dans les chartes limousines. Je ne les expliquerais donc pas par des évolutions phonétiques contemporaines du parler de la région. La forme *chairoi* (<QUADRUVIU) citée par A. Castellani (p. 69) est révélatrice à ce propos. A un niveau purement phonétique cette forme demeure inexplicable; en tout cas il ne peut s'agir d'une forme hypercorrecte née à la période du passage de *ka* à *tša*. C'est, si l'on veut, une hypercorrection inverse, dont on ne peut rendre raison que par la rencontre (peut-être purement graphique) de deux traditions différentes, l'une autochtone, l'autre étrangère[52].

Faisons le point! Si nous écartons soigneusement les éléments gênants comme *eo/io, dreit, suo, fazet* et une bonne partie des voyelles d'appui ainsi que, peut-être,

[50] Edition P. WUNDERLI dans la *Bibliothèque Française et Romane, D/4*, Paris 1969; pour la datation cf. p. XII, pour k^a p. XVII.

[51] Les hésitations rencontrées dans le manuscrit du *Boèce* ne prouvent pas, à mes yeux, «que la palatalisation du *ca*-initial s'acccomplissait dans la région de notre poète de son vivant»; cf. V. RABOTINE, *Le «Boèce» provençal, étude linguistique*, thèse de Strasbourg, 1930, p. 39.

[52] Il est possible, évidemment, d'envisager cette rencontre de deux façons différentes: Ou bien la palatalisation (graphie *cha*) est autochtone et la non-palatalisation (graphie *ca*) étrangère, ou bien c'est l'inverse. Tant au niveau de la langue écrite qu'au niveau de la langue parlée, la première possibilité me paraît plus probable. Pour ce qui est du niveau écrit, dès les débuts de la tradition occitane le Limousin en fut un foyer important. Une influence occitane (sans palatalisation) est donc nettement plus probable qu'une influence française (avec palatalisation). Au niveau de la langue parlée la situation dialectale conservée jusqu'au XX^e siècle ne fournit pas d'indices en faveur d'une palatalisation tardive. De tels indices ne pourraient se trouver que si, lors d'une pénétration secondaire de l'évolution *ka* > *tša* dans le Limousin, ce changement phonétique, sans se limiter aux conditions dans lesquelles il était né, avait saisi aussi le cas de k^a résultant par exemple de la disparition de l'élément bilabial dans le groupe k^{wa}. M. CASTELLANI semble vouloir interpréter la forme *chairoi* de cette façon. Mais puisque, dans les dialectes modernes, il n'y a pas trace d'une telle généralisation, je préfère voir dans la graphie *chairoi* un accident graphique dû à la rencontre d'une tradition autochtone *(cha)* avec une tradition languedocienne *(ca)*. Si l'on voulait s'acharner à donner une explication phonétique à *chairoi*, on pourrait y voir aussi le résultat d'un accident phonétique (isolé et sans conséquences): Une personne originaire d'une région sans palatalisation aurait pu vouloir s'adapter à tout prix à son nouvel entourage palatalisant (le Limousin) et aurait donc généralisé indistinctement les affriquées initiales.

quelques autres voyelles inaccentuées, si nous ne tenons pas compte des latinismes graphiques évidents comme *pro*, *nunquam*, *quę* (=quae), si nous croyons que la cohérence et la régularité ne soient pas mises en cause par la double valeur phonétique des signes *i* (*i* et *ę*), *u* (*ü* et *ǫ*) et *c* (*k* et *tš*), nous pouvons dire que la structure graphique des Serments de Strasbourg est remarquablement solide et cohérente. Mais si, sur la base de cette prétendue cohérence, nous lisons les Serments de Strasbourg comme une sorte de transcription phonétique, nous faisons une expérience surprenante. Je suis d'accord que dans les conditions mentionnées la langue des Serments peut être localisée en Poitou. Toutefois, ce ne sera pas une langue poitevine homogène et régulière, mais un poitevin hybride et composite. Nous avons fait allusion à la frontière linguistique qui, d'après Pignon, traverse le Poitou. Or, certains traits qu'on obtient par la lecture phonétique du texte des Serments appartiennent au poitevin méridional (de type occitan), d'autres au poitevin septentrional (de type français). Voici la liste des deux groupes de phénomènes (je ne fais état que des cas étudiés dans cet article):

poitevin méridional	poitevin septentrional
á [⎫ *ę́* [⎪ *ę́* [⎬ non diphtongués *ǫ́* [⎪ *ǫ́* [⎭	
– *a* final conservé	*-at* > *-et (fazet)* *au* > *o (cosa)*
– *t-*> *-d- (podir)*	*-t-* > *-dh- (aiudha)*
– *p-*> *-b (ab)*	*-p-* > *-v- (savir)* *vt* > *ft (dift)*

La prétendue homogénéité du système graphique conduit donc à l'hétérogénéité de la langue représentée par ce système. Cette langue n'en serait-elle pas moins une réalité historique? M. Castellani pense que oui. La ville de Poitiers se trouvait «à l'extrémité septentrionale de l'aire à caractères occitans» (p. 62), tout près de la frontière linguistique indiquée, et «le territoire de Poitiers ... se trouvait à la limite» des deux aires (p. 70). La langue des Serments de Strasbourg serait donc la langue, réelle, d'une région mixte, de transition.

Autrefois, dans l'étude des textes anciens, les tentatives de localisation qui arrivaient à des régions de confins entre deux ou même trois domaines dialectaux étaient très fréquentes. Les études sur les *scriptae*, entreprises depuis une trentaine d'années, ont ouvert des perspectives qui, dans une large mesure, rendent inutiles ces éternelles

localisations dans des régions de transition. Faut-il néanmoins maintenir une telle localisation pour le plus ancien des monuments de la langue française ? Je ne le crois pas. Voilà pourquoi, malgré la critique de M. Castellani, je continuerai à appliquer mon critère méthodologique aux Serments de Strasbourg. Quelles en sont les conséquences pour leur localisation ? Je l'ai dit dans cette revue il y a cinq ans (*Origines*, p. 267–270) et je ne veux pas le redire. Mais pour terminer j'insisterai encore une fois sur le fait que du point de vue de la lexicologie, de la sémantique et de la syntaxe, les Serments de Strasbourg peuvent être intégrés pratiquement sans résidu dans la tradition des textes français. Ne serait-ce pas vrai aussi du point de vue phonétique ?

2. La Séquence de Sainte Eulalie

Deux études récentes[53] traitent du vers 15 de l'*Eulalie*, vers dont l'interprétation a formé le sujet principal de ma contribution aux Mélanges Rychner *(Eulalie II)*. La première de ces études, j'aurais dû la connaître, puisqu'elle a été publiée plus d'un an avant la rédaction de mon article. J'en demande pardon. La deuxième a paru quand les Mélanges Rychner étaient sous presse.

Dans mon article j'ai dressé la liste de cinq interprétations fondamentales et fondamentalement différentes du terme *element*, qui apparaît au vers 15 de l'*Eulalie: force*, *principe*, *substance*[54], *déité païenne*[55], *tourment*. Par les études de Cernyak et de Heisig la liste s'allonge de deux positions.

M. Cernyak part du fait que les quatre éléments (air, terre, feu, eau) se trouvaient à la base du système cosmologique des anciens et que c'est par l'air et la terre que «s'exprimait l'antinomie chrétienne du corps et de l'âme. Ainsi, à chaque membre de l'antinomie on pouvait substituer le mot *elementum*...» et ce mot, «selon les données du *ThLL*, paraît s'appliquer surtout à la substance matérielle, corps humain, etc.» (p. 158–159). Si pour les partisans de la troisième explication citée, *element* désigne toute la substance de la personne et surtout la partie spirituelle, immortelle, c'est-à-dire l'âme, pour M. Cernyak *element* se rapporte au corps. Voici la traduction qu'il donne de notre vers: «Elle, à cause de cela (les admonestations de Maximien)

[53] A. Cernyak, *Pour l'interprétation du vers 15 de la «Séquence de Sainte Eulalie»*, *R 96* (1975), 145–162; K. Heisig, *«Element» in der «Eulaliasequenz»*, *Beiträge zum romanischen Mittelalter* (Sonderband zum hundertjährigen Bestehen der *ZRPh.*), Tübingen 1977, 118–127.

[54] Parmi ceux qui donnent à *element* le sens de 'substance (spirituelle) d'une personne', 'âme' j'ai oublié de citer D'Arco Silvio Avalle, qui traduit notre passage par «E perciò essa indurisce il suo animo (si rinsalda nella sua opinione)», *op. cit.*, p. 160; cf. aussi p. 245–247.

[55] Pour être complet j'aurais dû mentionner, en rendant compte de l'explication de F. J. Barnett, que celle-ci a été acceptée et défendue par J. C. Atkinson (*Eulalia's «Element» or Maximian's?*, *Studies in Philology 65* [1968], 599–611) et qu'à la suite de l'étude de ce dernier elle est la seule interprétation qui figure dans la manuel de J. Batany, *Français médiéval*, Paris 1972, p. 51–52.

durcit son élément (sa chair, son 'bel corps')» (p. 159). L'auteur doit avouer qu'à la différence des textes latins aucun texte français du moyen âge ne paraît attester cette signification de *element*. Mais cela, dit-il, «trouve peut-être une explication dans le fait que les périphrases du corps humain, si fréquentes dans la littérature chrétienne en latin, sont au contraire assez rares dans la littérature en langue vulgaire» (p. 159).

Sans connaître une bonne partie des études consacrées à notre vers et croyant que la leçon *aduret* est le résultat d'un changement du texte transmis dont la responsabilité incomberait à quelques philologues modernes (cf. surtout p. 121), M. Heisig est convaincu qu'aucune des interprétations proposées n'est satisfaisante et qu'il faut corriger le texte. Il faudrait lire

Ell'ent adunet le suon lenement (p. 123).

Lenement, qui se serait transformé en *element* par les étapes **lelement* et *l'element*, serait un reflet de LINAMENTUM et signifierait 'drap de lin', 'vêtement en lin'. Le sens du vers 15 serait par conséquent: 'Elle rassembla ensuite (et pour cette raison) son vêtement (de lin) en une unité'. Que le vêtement d'Eulalie ait été déchiré préalablement n'est pas dit explicitement dans le texte qui précède, mais des parallèles littéraires, dont l'hymne de Prudence sur Eulalie, montrent qu'assez souvent on déchirait les vêtements des martyrs. Le geste d'Eulalie de rassembler ses vêtements déchirés a d'ailleurs une valeur symbolique. Elle met par là «les vêtements du salut» (*Esaïe*, 61, 10)[56].

Est-ce que ces deux nouvelles tentatives remettent en cause ma propre explication du vers 15, qui donne à *adurer* le sens de 'endurer' et voit dans *lo suon element* une expression pour désigner le feu, élément qui se trouve dans un rapport particulier avec la Sainte[57]?

Je dirai d'emblée que les explications de M. Cernyak et de M. Heisig ne me font pas abandonner la mienne. Dans ces explications récentes je vois les points faibles suivants:

M. Cernyak ne peut alléguer aucun exemple en ancien français où *element* ait le sens qu'il postule pour le vers 15 de l'Eulalie. De plus, son interprétation de *aduret* n'est pas exempte de problèmes. Nous ne connaissons qu'une seule forme conjuguée du verbe *aduret* en ancien français, dans un passage du *Roman de Barlaam et Josaphat*,

[56] Cf. aussi, parmi d'autres textes du *Nouveau Testament*, ce que dit l'apôtre Paul aux Corinthiens: «Aussi nous gémissons dans cette tente, désirant revêtir notre domicile céleste, si du moins nous sommes trouvés vêtus et non pas nus. Car tandis que nous sommes dans cette tente, nous gémissons, accablés, parce que nous voulons, non pas nous dépouiller, mais nous revêtir, afin que ce qui est mortel soit englouti par la vie» (*II Corinthiens*, 5, 2–4).

[57] «C'est *son* élément parce que ses ennemis veulent la torturer et la tuer par lui; c'est *son* élément aussi parce qu'il est pour ainsi dire son allié qui ne lui cause pas de mal, mais nuit à ses bourreaux, et c'est *son* élément enfin parce qu'elle prendra place dans le ciel sous la forme d'une étoile qui luit grâce au feu qu'elle contient» (*Eulalie II*, p. 228).

(découvert fort à propos par M. Cernyak), où on lit: «lor cuer lor esloigne e adure» le sujet étant le diable ou le péché (p. 150). Le sens de *adurer* est donc négatif, en accord avec tant de passages bibliques qui parlent de la dureté de cœur[58]. Mis à part cet exemple, les textes anciens ne présentent que le participe passé *aduré* en fonction d'adjectif qui se combine avec les substantifs suivants: *espee*, *bataille*, *estors*, *corage*, *proesce*, *cuers* (avec un sens négatif comme dans le passage cité de *Barlaam et Josaphat*)[59]. Parfois *aduré* s'applique à des personnes (*gent*, *vassaux*, nom propre). Dans ce dernier emploi Chrétien de Troyes donne à *aduré* un sens légèrement péjoratif: «fors e felons e adurez» (*Chev. au Lion*, vers 5617). D'après Rita Lejeune, qui insère *aduré* dans la liste des emprunts français à l'ancienne épopée méridionale, l'adjectif «vit exclusivement dans la littérature épique, et le plus souvent dans des formules, avec le sens de 'dur, endurci, rude, acharné'» (p. 318). Les quelques exemples trouvés dans des romans du XII[e] siècle seraient une «survivance de l'emploi épique» *(ib.)*. Tout cela évidemment n'exclut pas *a priori* le sens que M. Cernyak donne à la forme *aduret* de la Séquence de Sainte Eulalie. Mais de ces occurrences du mot *adurer/aduré* on ne peut tirer non plus le moindre argument positif en faveur de l'interprétation proposée.

Les points faibles de l'explication de M. Heisig sautent aux yeux. Le philologue allemand doit changer le texte transmis et la forme qui résulte de ce changement n'est attestée nulle part en ancien français. S'il renvoie à l'anc. fr. *lignement*, on sera d'accord avec lui pour y voir un reflet de LINAMENTUM (influencé phonétiquement par LINEA)[60], mais ce que l'auteur ne dit pas, c'est que les résultats de LINAMENTUM n'ont qu'une seule signification en ancien français et dans toute l'évolution ultérieure, celle de 'mèche de chandelle, de lampe'. Face à cet état de choses, il est très hasardeux d'admettre que le moyen néerlandais *lenement*, qui peut signifier 'drap de lin, vêtement en lin' soit une preuve pour l'existence de la même signification dans le dialecte wallon du IX[e] siècle[61]. Pour ce qui est du verbe qui précède *lo suon element*, M. Heisig refuse d'admettre la forme *adurer* et retient l'ancienne leçon *adunet*, sans connaître, paraît-il, l'étude de M. H. D. Learned. Il ne s'agit pas ici d'une question d'interprétation, mais d'une question de paléographie. D'après tout ce que nous savons aujourd'hui des deux leçons *aduret* et *adunet*, la première est beaucoup plus vraisemblable, même si l'on n'exclut pas complètement la deuxième[62].

[58] Cf. K. HEISIG, *op. cit.*, p. 126–127.

[59] Cf. RITA LEJEUNE, *Le Moyen Age 60* (1954), 317–319.

[60] D'après le *FEW* (*5*, p. 349–350) l'ancien français connaît aussi la forme *linement*, résultat phonétiquement tout à fait régulier de LINAMENTUM. Puisque le *i* du mot latin est long, il faudrait s'attendre à un *i* dans la première syllabe, même sans influence de LINEA.

[61] Je recommanderais à M. HEISIG de consulter, à propos de LINAMENTUM dans la Romania et la Germania, J. JUD, *ZRPh. 38* (1913), 68; TH. FRINGS, *Germania Romana*, Halle 1932, p. 147; GERTRAUD MÜLLER und TH. FRINGS, *Germania Romana*, II, Halle 1968, p. 307–309.

[62] Cf. G. DE POERCK, *RLiR 27* (1963), 17, N 3.

Une remarque encore concernant l'interprétation de *aduret*. M. Cernyak étudie soigneusement l'histoire de la famille du verbe latin DURARE, qui réunit les trois significations 'durcir', 'durer', 'endurer'. DURARE 'durcir' continue à s'employer, dit le savant russe, «jusqu'à Augustin et Sidoine Apollinaire et la vitalité de cet emploi est encore soulignée par l'apparition de formations tardives» (p. 152) telles PRAEDURARE et ABDURARE, auquel remontent l'anc. pr. *abdurar/adurar* et l'anc. fr. *adurer*. D'après M. Cernyak ces verbes auraient d'abord eu comme seule signification celle de 'durcir', et leur passage (partiel) dans le groupe signifiant 'endurer', supporter' serait «un fait tout récent comportant des infractions en faveur de l'ancienne acception» (p. 153). Je ne discute pas ici l'histoire de DURARE en latin tardif. Pour ce qui est du galloroman il faut cependant retenir ceci: La répartition géographique du type *a(b)durar-adurer* 'supporter', qui est attesté dans le domaine occitan, la Wallonie et l'Anjou, fait plutôt penser à une couche ancienne qu'à une évolution récente[63]. De toute façon il paraît légitime de croire à l'existence de ce type dans la langue du Nord-Est au IX^{e} siècle.

Les deux dernières observations m'ont été suggérées par une lettre de l'ami auquel j'ai dédié mon étude sur Sainte Eulalie et le feu. Jean Rychner a «quelque peine à admettre

- que *ent* se rapporte directement à la relative *dont lei nonque chielt;* le rapport avec la principale (*Il li enortet ... qued ...*) est plus probable;
- que le conditionnel *sostendreiet* suive un indicatif qui pose le fait du martyre; comment dire, après 'elle endure le feu', 'elle préférerait endurer le supplice'?»

Il est vrai que dans le dernier paragraphe de mon étude j'ai donné à *ent* un sens trop exclusivement causal. L'adverbe *en* peut avoir une signification plus complexe, mi-temporelle, mi-causale: 'à la suite de et comme conséquence de' peut-on dire avec I. Foulet[64]. L'utilisation de *en* dans ce sens complexe est un emploi favori du poète de la Chanson de Roland[65]. Selon une observation aussi fine que précieuse que nous devons à M. Cernyak (p. 147, N 4), la plupart des exemples de ce *en* dans la Chanson de Roland sont précédés immédiatement d'un style direct. Dans la Séquence de Sainte Eulalie, ce n'est pas un discours reproduit en style direct qui précède, mais un discours rapporté. A la suite et comme conséquence de la conversation avec Maximien, dont le résultat a été négatif, Eulalie endure le supplice du feu.

63 Cf. *FEW 3*, p. 189a; pour le wallon moderne M. CERNYAK lui-même donne des exemples qui ne se trouvent pas dans le *FEW:* gaum. *adeuréy*, liég., verv. *adurer* (p. 151). – C. Th. Gossen attire mon attention sur le fait que, selon toute probabilité, le type *a(b)durar-adurer* 'supporter' remonte à OBDURARE, dont le préfixe rare et littéraire (qui n'a pas survécu en roman) a été adapté en *a(b)* (cf. *ThLL 9/2*, 42–43). Cela prouverait d'une façon décisive qu'il s'agit d'une couche ancienne.

64 Cf. J. BÉDIER, *La Chanson de Roland (Commentaires)*, Paris 1927, p. 378 (Glossaire, s. *en*[4]).

65 «... le mot devient ici presque synonyme d'une autre particule favorite du XII^{e} siècle, *si*, quoique *en* ait un sens plus plein et, pour ainsi dire, plus imagé: on trouve les deux particules accolées dans cet emploi», *ib.*

Pour ce qui est des vers 16 et 17, depuis E. Lorck et Gertraud Lerch[66] on est en général d'accord pour voir dans ces vers du style réflecteur (style indirect libre, erlebte Rede). Il s'agit donc de l'expression des pensées d'Eulalie[67], pensées qui expliquent et justifient son attitude précédemment décrite. Pour expliciter ces rapports on pourrait ajouter un *car* au début du passage en style réflecteur[68]. Les vers expriment la raison subjective du martyre de la Sainte, vu ici du dedans, tandis que la scène précédente avec la conclusion dans le vers 15 est décrite dans la perspective objective de l'auteur, du dehors. Le *poro* du vers 18 enfin réunit les raisons objectives et subjectives (contenues entre les deux *poro* des vers 11 et 18) et fixe le résultat irrévocable au passé *(s[e] furet morte)*, tandis que la première allusion au supplice du feu au vers 15 se trouve au présent[69], dans un présent qui exprime l'action dans une perspective encore inaccomplie. Ainsi le vers 15, interprété selon ma proposition, ne fait pas double emploi avec le vers 18[70], et les deux vers intercalés (16 et 17) apparaissent comme membres d'une progression dont – j'en conviens – une partie des charnières logiques n'est pas exprimée explicitement. Mais cela ne correspond-il pas à la nature de l'ancienne langue[71] ?

Zurich *Gerold Hilty*

66 E. Lorck, *Die «Erlebte Rede»*, Heidelberg 1921, p. 22; Gertraud Lerch, *Die uneigentlich direkte Rede*, in: *Idealistische Neuphilologie*, Heidelberg 1922, p. 107–119, le passage en question p. 111.

67 Cf. aussi ce qu'en dit R.-L. Wagner: «Or, si l'on traduit *sostendreiet* par: elle était disposée à ..., on rompt l'harmonie des temps qui, jusque-là, a été scrupuleusement respectée par le poète. Mais, de plus, on méconnaît l'habileté du poète, qui consiste à éviter une plate affirmation dont il prendrait la responsabilité; par le moyen du *sostendreiet*, en effet, c'est la pensée même d'Eulalie, ce sont ses paroles prononcées ou murmurées qu'il rapporte» (*Les Phrases hypothétiques commençant par «si» dans la langue française des origines à la fin du XVI^e siècle*, Paris 1939, p. 88). Cf. aussi E. Lerch, *Historische Französische Syntax*, II, Leipzig 1929, p. 272; M. Regula, *ZFSL 64* (1941), 255.

68 Je mentionne entre parenthèses qu'en ancien français le type du style réflecteur qui indique les raisons subjectives d'une action paraît être le plus fréquent. Voilà pourquoi J. A. Verschoor, dans les conclusions de l'«Etude du style indirect libre en ancien français» peut dire: «... les exemples de styles indirects libres introduits par 'car' ou 'por ce que' semblent plus nombreux que les autres» (*Etude de grammaire historique et de style sur le style direct et les styles indirects en français*, thèse de Paris, Groningen 1959, p. 98). Le premier exemple de toute la littérature française présente lui aussi les conditions indiquées – qui paraissent être particulièrement favorables à l'apparition du style réflecteur –, à cette différence près que dans le vers 16 de l'*Eulalie* la conjonction est sous-entendue.

69 Je ne fais pas mienne l'opinion de K. Heisig, qui voit dans le verbe du vers 15 (*adunet* pour Heisig) une forme du passé, sans expliquer cette forme du point de vue morphologique (cf. p. 120 de son étude et la traduction citée plus haut).

70 L'idée de *grant honestet*, sur laquelle insiste le vers 18, est d'ailleurs un autre élément qui différencie les deux vers.

71 Je tiens à remercier mon assistant Andres M. Kristol ainsi que mes amis Hugo Glättli et Carl Theodor Gossen de l'aide qu'ils m'ont apportée dans la révision stylistique du texte de cette étude.